



**Dispositifs de libre-service SEEAP
modèles SR 88 et VPR 44
(précision commerciale)**

La présente décision est prononcée en application du décret n°88-682 du 6 mai 1988 relatif au contrôle des instruments de mesure et du décret du 12 avril 1955 réglementant la catégorie d'instruments de mesure: Instruments mesureurs volumétriques de liquides autres que l'eau et du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la C.E.E. au contrôle des compteurs de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires.

FABRICANT :

PROEDA - Bollstrasse 32 - CH 3076 WORB - SUISSE

DEMANDEUR :

SEEAP -Parc des Glaisins - 4 rue du Bulloz - 74940 ANNECY LE VIEUX

OBJET :

La présente décision complète les décisions n° 97.00.510.002.1 du 13 janvier 1997 (1), n° 97.00.510.002.1 du 16 septembre 1997 (2) et n° 98.00.510.009.1 du 10 juillet 1998 (3)

CARACTERISTIQUES :

Les dispositifs de libre-service SEEAP modèles SR 88 et VPR 44 objets de la présente décision peuvent être associés aux ensembles de mesurage routiers équipés des dispositifs indicateurs électroniques dont les marques, modèles et décisions d'approbation figurent dans les décisions précitées, ainsi que dans le tableau suivant :

- pour le modèle SR 88 :

MARQUE	MODELE	DECISION D'APPROBATION	DATE	REFERENCE
DRESSER WAYNE	DECADE CE	79.1.03.452.1.3	31 août 1979	(4)
DRESSER WAYNE	DECADE TDS	82.1.03.452.1.3	22 novembre 1982	(5)

- pour les modèles SR 88 et VRP 44 :

MARQUE	MODELE	DECISION D'APPROBATION	DATE	REFERENCE
SCHLUMBERGER	COCA	97.00.510.008.1	23 mai 1997	(6)
SCHLUMBERGER	COCA	98.00.510.007.1	16 juin 1998	(7)
SCHLUMBERGER	COCA	98.00.510.017.1	11 décembre 1998	(8)

Les conditions d'installation, d'utilisation et de vérification ainsi que les inscriptions et indications particulières restent inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les plaques d'identifications des dispositifs de libre-service SEEAP modèles SR 88 et VPR 44 comportent le numéro et la date de la présente décision d'approbation.

DEPOT DE MODELES :

Les pièces constitutives du dossier sont déposées à la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement Rhône-Alpes, à la sous-direction de la métrologie et chez le demandeur sous la référence DA 24-592.

VALIDITÉ :

La validité de la présente décision est conforme, respectivement, pour ce qui concerne le modèle SR 88 et le modèle VPVR 44 à la validité indiquée dans la décision du 13 janvier 1997 et dans la décision du 10 juillet 1998 ci-dessus référencée.

Pour le secrétaire d'État et par délégation,
par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne Industrie,
l'ingénieur en chef des mines

J.F. MAGANA

- (1) Revue de Métrologie, avril 1997, p 48
- (2) Revue de Métrologie, février 1998, p 859
- (3) Revue de Métrologie, septembre 1998, p 388
- (4) Revue de Métrologie, août 1979, p 510
- (5) Revue de Métrologie, novembre 1983, p 915
- (6) Revue de Métrologie, août/septembre 1997, p 421
- (7) Revue de Métrologie, novembre/décembre 1998, p 671
- (8) Revue de Métrologie, mars/avril 1999, p 951